



SMI
Managem Group



AVIS DE COMMUNIQUÉ POST ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2026

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE D'IMITER s'est réunie sous la présidence de M. Imad TOUMI, le jeudi 25 juin 2026 à 11 heures, au siège social sis au Twin Center, Tour A, Angle Bd Zerktoni et Bd Al Massira Al Khadra – Maarif, Casablanca.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, a permis de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 1 420 282 actions sur les 1 645 090 actions composant le capital social.

Au cours de cette séance, les résolutions suivantes publiées préalablement à la tenue de l'Assemblée dans le journal électronique Médias24 du 22 mai 2026, ont été complétées et adoptées à l'unanimité des votes valablement exprimés, soit :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2025 tels qu'ils sont présentés, se soldant par un bénéfice net comptable de 397 108 594,01 dirhams. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale donne aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2025.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 telle que modifiée par les lois en vigueur, approuve les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter comme suit les résultats de l'exercice :

- Bénéfice net comptable	397 108 594,01 DH
- Report à nouveau sur exercices antérieurs	669 081 219,09 DH

- Solde	1 066 189 813,10 DH
- Dividendes	246 763 500 ,00 DH

- Report à nouveau	819 426 313,10 DH

Elle décide en conséquence, de distribuer, au titre de l'exercice 2025, un dividende global de 246 763 500 dirhams, soit un dividende unitaire de 150 dirhams par action.

Elle décide, en outre, d'affecter au compte « report à nouveau » le solde non distribué, soit 819 426 313,10 dirhams.

Ce dividende sera payé, sous déduction de la taxe retenue à la source, le 1^{er} juillet 2026, selon les modalités prévues par la législation en vigueur.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale prend acte de la démission de SIGER de son mandat d'administrateur et lui donne quitus plein entier et définitif de sa gestion.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale ratifie la cooptation de Mme Sanaa BAKKAL en qualité d'administrateur en remplacement de SIGER.

Son mandat viendra à expiration à la date de la présente assemblée générale ordinaire.

La même assemblée renouvelle son mandat d'administrateur pour une durée statutaire de six années.

Son mandat viendra à expiration à la date de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2031.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale prend acte que M. Imad TOUMI sera dorénavant le représentant permanent de la société MANAGEM au sein du Conseil d'administration.



SMI
Managem Group



HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Mme Leila BENALI pour une durée statutaire de six années.
Son mandat viendra à expiration à la date de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2031.

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Mme Amina BENKHADRA pour une durée statutaire de six années.
Son mandat viendra à expiration à la date de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2031.

DIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Salaheddine KADMIRI pour une durée statutaire de six années.
Son mandat viendra à expiration à la date de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2031.

ONZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de la société MANAGEM, représentée par M. Imad TOUMI, et ce, pour une durée statutaire de six années.
Son mandat viendra à expiration à la date de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2031.

DOUZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale renouvelle le mandat du Commissaire aux comptes, FIDAROC GRANT THORNTON, représenté par M. Fayçal MEKOUAR et ce, pour une durée statutaire de trois années.
Son mandat viendra à expiration à la date de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028.

TREIZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale renouvelle le mandat du Commissaire aux comptes, FORVIS MAZARS, représenté par M. Adnane LOUKILI et ce, pour une durée statutaire de trois années.
Son mandat viendra à expiration à la date de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028.

QUATORZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, fixe le montant global brut des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration et du Comité des Risques et des Comptes, à 620 000 dirhams.
Cette décision, applicable à l'exercice en cours, sera maintenue jusqu'à décision nouvelle.

QUINZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prescrites par la loi.

CONTACT PRESSE

Groupe Managem

Relations Investisseurs : investors@managemgroup.com

Relations Média : communication@managemgroup.com

www.managemgroup.com

TWIN CENTER, Tour A, angle Bd. Zerktouni et Bd. Al
Massira Al Khadra,
BP 16016, Maarif – CASABLANCA R.C. N° 89.663
Tél. +2125 22 95 65 65 - Fax : 05 22 95 64 64
managem@managemgroup.com